



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 1er août 2019

Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Civaux

Nouvelle campagne d'information et de distribution de comprimés d'iode suite à l'élargissement du PPI

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Civaux a été élargi de 10 à 20km autour du site au début de l'année 2019. Il s'agit d'un document opérationnel qui prévoit l'organisation des pouvoirs publics en cas d'alerte nucléaire et recense les enjeux du territoire autour de la centrale nucléaire. Il comprend désormais 45 communes.

Cette extension est suivie **d'une campagne d'information et de distribution de comprimés d'iode** qui s'adresse **uniquement aux nouvelles communes intégrées** dans l'aire géographique du PPI. Cette campagne, pilotée au niveau national dans un souci d'harmonisation des pratiques, a notamment pour objectif de mieux informer les riverains au sujet du risque nucléaire.

Ainsi, un premier courrier a été transmis à ces habitants au début du mois de juin 2019, afin d'expliquer les modalités d'extension du PPI et d'annoncer la distribution de comprimés d'iode à partir du mois de septembre.

Or, des erreurs ont été constatées dans le cadre de l'expédition de ce courrier et certains habitants l'ont reçu à tort :

- **soit parce qu'ils résident dans une commune qui appartenait déjà au précédent PPI** avant son extension (communes en jaune sur la carte jointe) : ils ont donc déjà reçu des comprimés d'iode, qui ont une validité de 7 ans, lors de la précédente campagne de 2016,
- **soit parce que leur commune n'appartient pas à l'aire géographique du PPI étendu à 20km** (communes situées au delà du périmètre défini sur la carte jointe). Les résidents des communes qui ne font pas partie du PPI ne sont pas concernés par cette campagne et aucune pré distribution d'iode n'y sera donc organisée. Néanmoins, il convient de rappeler que le plan iode départemental prévoit les modalités de distribution rapide de comprimés d'iode à tous les habitants du département en cas de nécessité. Un stock est d'ailleurs répositionné au niveau local.

Les habitants des nouvelles communes du PPI (en vert sur la carte) recevront bien, quant à eux, un bon de retrait au cours du mois de septembre 2019. Celui-ci leur permettra de retirer leurs comprimés auprès de leur pharmacie.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

